المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

Le Directeur

25 FEV 2020

0092/20

Décision du Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites portant désignation de la personne chargée de recevoir les demandes d'accès à l'information

Le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites,

- Vu l'article 12 de la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information ;
- Vu la Circulaire n° 02 du Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique, du 25 décembre 2018 relative à la mise en œuvre de la loi précitée ;

Décide

Article 1 : A compter du 02 Mars 2020, M. Mohammed BEN ABDELKADER Chef de la Division de Secrétariat des Instances et de Communication externe, est chargé de la mission de recevoir les demandes d'accéder à l'information, de les étudier et de fournir les informations demandées, ainsi que d'apporter l'assistance nécessaire, le cas échéant, au demandeur de l'information dans l'établissement de sa demande et ce, dans le périmètre de ses attributions et conformément à la loi 31-13 et aux procédures internes.

Article 2 : Cette décision sera publiée sur le portail de la Caisse Marocaine des Retraites.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Lotfi BOUJENDAR

Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Riad-Rabat - B.P. 2048
Tél.: 212 5 37 56 73 00/01/02/03 - Fax: 212 5 37 56 74 53
cmr@cmr. gov.ma
www.cmr.gov.ma